lorraine • 3

nancy • metz •
bar-le-duc • épinal •
sarreguemines

Compte rendu de l'instance de proximité 14 octobre 2024

Point 1 - DUERP 2024 et PAPRIPACT 2025

Le document unique d'évaluation des risques professionnels a été présenté aux élus. Ces derniers ont salué le travail effectué par l'animatrice-prévention-sécurité, rédactrice des documents, qui a réussi à impliquer sur ce sujet un grand nombre de personnels. Ils ont salué la qualité de l'inventaire des risques, mais ils ont fait le constat de certaines imprécisions concernant le programme de prévention qui en découle,notamment sur les risques psychosociaux.
Certaines mesures ne leur paraissent pas toujours à la hauteur du risque identifié.

L'exemple le plus parlant en ce moment : la « réorganisation régulière de l'entreprise » ! Avec la dernière en date : la disparition le 5 novembre de la marque France 3, remplacée par l'appellation ICI.
Alors que ce sujet suscite des craintes et de l'anxiété auprès des personnels, quelles sont les mesures de prévention mentionnées ?

- information
- communication
- dispositif d'écoute
- implication des managers

Autre exemple : « les agressions verbales en lien avec la pression des directs », ou encore « l'utilité/finalité du rôle du manager mis à mal par les salariés ».
Là encore, les élus ont considéré que les risques étaient bien identifiés, que les mesures proposées étaient des éléments de réponse, mais ne se plaçaient pas suffisamment dans la prévention primaire.

De même par rapport à la baisse d'activité de la production/fabrication en régie, des mesures telles que « créer de l'activité en régie pour les techniciens » ont le mérite d'être présentes, mais elles ne vont pas assez loin dans l'action préventive, alors que ce risque est de plus en plus présent et que l'obligation de l'employeur est de donner du travail à ces salariés.
Les représentants de proximité s'interrogent donc sur l'efficacité de ces mesures par rapport à ces RPS, et ont donc rendu un avis négatif au programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail 2025 de l'antenne de Lorraine.

Point 2 - Futur site de Sarreguemines

Une recherche de nouveaux locaux a été engagée puisque le propriétaire des locaux actuels a engagé des démarches pour les récupérer.
Cette recherche a permis de trouver un endroit très satisfaisant, et répondant à tous les critères du cahier des charges. En particulier la sécurité, l'accessibilité, la taille (qui est plus importante que les normes nationales, permettant de prévoir l'installation d'une douche et des aménagements adaptés). Le niveau d'isolation sera également très performant.
Une visite avec notamment les 2 salariées de Sarreguemines a été organisée le 4 octobre dernier. Elle a donné entière satisfaction, sauf pour la réception pour les téléphones portables (pouvant basculer sur le réseau allemand). Des solutions existent et doivent être proposées.
Le projet doit faire l'objet d'un avis lors du prochain CSE avant de pouvoir être mis en œuvre.

Point 3 - Activités et moyens mobilisés

Parmi les activités, il y avait notamment l'édition 2024 du NJP.
Un focus a été effectué sur le « Nancy Jazz Poursuite », suivi d'une chronique Culture en faux direct, une couverture de la « Pépinière en fête » avant une page de 10 minutes le 14 octobre avant le concert de Keziah Jones.
Sur cette page ont été utilisés le DSNG, 3 caméras dont 1 steadycam. De nombreux personnels ont été mobilisés : 1 présentatrice, 1 JRI, 2 OPV, 1 OPS, 1 vidéo, 1 machiniste, 1 électro, 1 maquilleuse + 1 cadre technique, 1 chef d'équipement et 1 RCA.

A noter aussi, la semaine consacrée aux 40 ans de l'affaire Grégory.
Le choix a été fait de proposer 4 dossiers, sur des sujets précis, construits avec l'organisation « le choix d'ici ». Ces sujets étaient :

- la BD préfacée par Jean-Marie Villemin,
- un focus sur un collectif d'habitants de Lépanges (essayant de lutter contre l'image négative liée à l'affaire),
- le tourisme que cette affaire génère
- et les produits dérivés (ainsi que la récupération par différents médias)

Enfin, pour le jour J, le 16 octobre, une page de 22 minutes a été mise en œuvre sous forme de séquences montées dans une bobine. L'objectif n'était surtout pas de « refaire l'affaire » mais d'en parler autrement.

Enfin, le travail avance sur le projet « que sont-ils devenus ? ». Une 1ère étape est prévue avec la direction artistique, avant une réunion associant toutes les personnes concernées (et notamment les techniciens). Il y a un souhait que ces échanges aient lieu une fois que le projet sera suffisamment avancé.
Il est prévu une demi-journée par semaine pour enregistrer 2 modules : un format de 7 mn et un autre de 13, avec des extraits d'archives (sur lesquels l'invité pourra réagir).

Point 4 - La marque unique « ICI »

La direction avait pour consigne d'informer les élus de ce qu'il était prévu à compter du 4 novembre (disparition de la marque France 3 pour les programmes régionaux, mais conservation pour les contenus nationaux).

Au moment des échanges, les élus avaient encore l'espoir que les craintes exprimées allaient être entendues par la direction : le lendemain, au cours d'un CSE extraordinaire (avec notamment ce point à l'ordre du jour). Et qu'au minimum, le projet soit suspendu afin qu'une étude d'impact soit effectuée et un plan de prévention bâti.

Il n'en n'a rien été, et pas davantage lors d'une négociation suite au dépôt d'un préavis de grève intersyndical.
Les élus regrettent le fonds de ce projet mais aussi la manière dont il a été conduit sur le plan national.

Point 5 - Inspection sur le site de Nancy

Cette visite de site sera organisée prochainement, avec 2 représentants de proximité, qui n'ont pas encore été désignés.

Point 6 - Désignation d'un élu RP référent handicap

Comme dans chaque instance de proximité, les élus ont été invités à désigner l'un d'eux pour être référent handicap.
En Lorraine, c'est Thierry Pernin qui a été choisi pour exercer ce mandat.

Point 7 - Handicap et reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

Cette reconnaissance est un droit, et fait l'objet de dispositions précises à Francetv, encadrées par un accord ambitieux, même si les détails ne sont pas toujours suffisamment connus de tous.
En Lorraine, 16 salariés bénéficient de cette reconnaissance (11 journalistes et 5 PTA), dont 3 au cours des 3 dernières années.
L'accord prévoit la possibilité d'un entretien avec le manager et le binôme « égalité des chances ». Un salarié l'a effectué, les autres s'entretiennent régulièrement avec l'IRH pour évoquer les différentes actions possibles. Pour rappel, un budget spécifique est prévu pour financer des besoins identifiés. Au cours des 3 dernières années, ils se sont présentés comme suit :

- 2022 : 3500€ pour 3 actions
- 2023 : 54.000€ pour 11 actions
- 2024 : 33.000€ pour 17 actions

Pour des actions telles que de l'équipement bureautique, du matériel de tournage, des prothèses auditives, de l'aide au déménagement, pour des adaptations de véhicules, de la formation…

Point 8 - Sondage sur les moyens de captation

Le projet a été mené par un représentant de proximité, en lien avec la cheffe de centre.

Le détail du questionnaire a été présenté en instance avant d'être envoyé aux salariés (afin de pouvoir recueillir leurs impressions, notamment si le matériel dont ils disposent convient et répond à leurs besoins).

Point 9 - Emploi

- Poste de rédacteur à Bar le Duc :

Le contrat de CDD a été prolongé pour permettre à la personne de disposer de davantage d'expérience.

- Poste de JRI actu 57 :

Il y a eu 10 candidatures, dont 4 CDD inscrits dans le Réseau.

Depuis l'instance, nous avons appris que le poste serait attribué à l'actuel RCA en charge de la locale de Metz une fois qu'un successeur aura été trouvé.

- ### Poste de RCA dédié au planning :

Il a été précisé que la décision allait être prise prochainement.

- ### Scriptes :

2 personnes sont en formation sur le « cursus 11 ». Elles pratiqueront une fois ce cursus terminé, et le poste sera republié afin qu'elles puissent se positionner, si elles sont intéressées.

- ### Enfin, quid d'un poste d'électro (suite à un prochain départ à la retraite) ?

« Pour le moment, il n'est pas prévu de le remplacer, sachant que les arbitrages 2025 ne sont pas encore connus ».

Point 10 - Point « com régional »

Certaines régions ont signé des « contrats d'objectifs et de moyens » avec des DR.
L'exemple le plus connu est celui de Nouvelle Aquitaine, permettant le fonctionnement de la chaîne NOA.
Dans le Grand Est, une première étape a été franchie : il ne s'agit pas d'un « COM » à proprement parler mais d'un « SIEG »(service d'intérêt économique général).
Il s'agit en fait d'un appel à projet dans lequel la région propose un budget de 50 000 euros. De son côté, Francetv abonde de 30 000 euros en « industrie ». Ce projet s'appelle « Pose ton doc » et s'adresse à des réalisateurs de moins de 30 ans, résidant dans le Grand Est.
84 dossiers ont été réceptionnés, et 11 ont déjà été retenus : c'est destiné prioritairement au numérique, même s'il n'est pas exclu qu'il y ait une concrétisation sur le linéaire.

Point 11 - Nouveau module sur la « communication non violente »

Pour faire suite à un module le 5 juin dernier (intitulé « Comment développer un dialogue social apaisé et constructif »), une suite est prévue le 3 décembre (intitulée « Découvrir l'approche de la Communication Non Violente »).

Point 12 - Principe de confidentialité

La direction a souhaité rappeler que les sujets traitant de situations individuelles de salariés imposent une confidentialité à respecter de la part des élus amenés à les aborder.
Ce rappel a été effectué dans l'ensemble des antennes, et n'est pas lié à un problème survenu en Lorraine.

Prochaine réunion de l'instance le 14 novembre en Lorraine

N'hésitez pas à nous poser vos questions !

Vos élus FO de proximité : **Catherine Reggianini - Thierry Pernin - Sophie Bartholmé - Hervé Marchetti - Yves Quemener - Bruno Demange**